

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 66/34/SPCG accordant une concession définitive d'une parcelle de terrain, sise à Djibouti (T.F. 825).

n° 66/34/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 mars 1966

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1966

Date du numéro
1 mai 1966

TEXTE INTÉGRAL

Il est fait concession définitive, à M. Mohamed Sahal Ali, chauffeur à la Banque de l'Indochine, demeurant à Djibouti, quartier 4, d'une parcelle de terrain, d'une superficie de 130,50 mètres carrés, sise à Djibouti, quartier 4. et immatriculée au Livre foncier du Territoire sous:le n° 895.